

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	
MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, ET DU NUMÉRIQUE	
<i>Communiqué de presse</i>	<i>Communiqué de presse</i>



Paris, le 18 décembre 2015

### **Le projet ADIVBOIS soutenu à hauteur de 5,8M€ par l'Etat dans le cadre du programme des Investissements d'avenir (PIA)**

**Ségolène Royal, Stéphane Le Foll, Sylvia Pinel, et Emmanuel Macron se félicitent de la décision du Commissariat général à l'investissement de financer l'accompagnement du projet ADIVBOIS, composante d'une des Solutions du programme Nouvelle France Industrielle, consacrée à la Ville Durable, dans le cadre des investissements d'avenir.**

Ce plan est piloté par deux industriels : Franck MATHIS, constructeur bois et Dominique WEBER, Président de l'Union Nationale de l'Industrie Française de l'Ameublement. Il vise à permettre la construction d'immeubles dont les structures porteuses et l'agencement intérieur permettront de valoriser diverses essences de bois présentes dans les forêts métropolitaines.

**Le projet bénéficie d'un soutien de l'Etat via le PIA à hauteur de 5,8M€ et vise à court terme (horizon 2018) à permettre de construire des « Immeubles à Vivre en Bois » démonstrateurs jusqu'à 15 étages et à favoriser à plus long terme la construction d'Immeubles en Bois de très grande hauteur (plus de 30 niveaux).** Sont inclus dans le projet la réalisation de travaux visant à lever les divers freins techniques, réglementaires et culturels en vue d'utiliser le bois dans les immeubles de grande hauteur. En trois ans, ADVIBOIS doit permettre de faire émerger des acteurs économiques pour la construction de ces immeubles.

Un appel à projets sera lancé pour identifier 5 à 10 territoires français intéressés pour accueillir des projets d'immeubles de grande hauteur en bois. Le plan financera également l'élaboration du cahier des charges d'un concours international d'architecture et toutes les études techniques et environnementales nécessaires. Le montant total du plan est de 8M€, dont 30 % sont apportés par les acteurs privés. Sa gouvernance repose sur l'association de toutes les professions concernées de l'amont à l'aval de la filière bois dans le cadre d'une démarche innovante.



La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas-carbone prévoient le développement de la construction en bois et en matériaux bio-sourcés. Le projet ADVIBOIS a été créé au sein de la démarche de la « Nouvelle France Industrielle » dans le but de fédérer les différents acteurs de la filière, que ce soit les industriels, les constructeurs les maîtres d'ouvrages, les concepteurs ou les organismes techniques et contribuer à favoriser l'utilisation du bois dans la construction. Ce plan est porté par l'association ADIVBois (Association pour le développement d'Immeubles à Vivre en Bois).

Ce programme répond aux enjeux de la ville durable, au cœur des préoccupations de la COP21 :

- Diminuer les besoins énergétiques
- S'adapter au changement climatique
- Réduire la pression sur les ressources naturelles
- Eviter les pollutions environnementales
- Apporter confort et bien-être aux habitants.
- Créer de l'innovation et des emplois pour la croissance verte.

L'action PIAVE opérée par Bpifrance et dotée de 300M€ dans le cadre du PIA piloté par le Commissariat Général à l'Investissement constitue l'un des leviers financiers privilégiés pour le soutien aux projets issus des 34 plans de la nouvelle France industrielle devenus 9 solutions industrielles et couvre l'ensemble des thèmes s'y inscrivant.

L'appel à projets PIAVE vise les projets industriels ambitieux, individuels ou collaboratifs, présentant des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, procédés, services et technologies, des retombées écologiques positives, ainsi que des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières et en particulier en faveur des petites et moyennes entreprises. L'appel à projets est ouvert jusqu'au 30 décembre 2015 et le Programme d'Investissements d'Avenir intervient sous la forme de subventions et d'avances remboursables. L'État bénéficie de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Compte Twitter: [@CGI\\_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Contacts presse :

Cabinet de Stéphane LE FOLL 01 49 55 59 74

Cabinet de Ségolène ROYAL : 01 40 81 78 31

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43

